Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260427-2026_CC_71-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2026_CC_71
Séance du 27/04/2026

Membres en exercice : 42
- **Présents : 40**
- **Votants : 42**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation 21/04/2026

Le 27 avril 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 21 avril 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	BONDU	Jean-Louis	X		
GUISSENY	GUEGUEN	Stéphanie		X	Jean-Louis BONDU
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	BERTIN	Anne	X		
KERLOUAN	GUEZENOC	Eric	X		
KERLOUAN	MITCHOVITCH	Gérard	X		
KERNILIS	BERTHOULOUX	Franck	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE MENN	Jean-Noël	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LE FOLGOËT	PENNORS	Xavier	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BOIVIN	Christophe	X		
LESNEVEN	BOUCHARÉ	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LE VOURCH	Stéphane	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	OLLIVIER	Caroline	X		
LESNEVEN	WALLET	Monique	X		
PLOUDANIEL	ABJEAN	Pierre	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	NICOLAS	Anne-Cécile	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène		X	René PAUGAM
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUIDER	SIMON	Bernard	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	CORRE	Nathalie	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	LELOUP	Patrice	X		
SAINT-FREGANT	LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	X		
SAINT-FREGANT	MASQUELIER	Philippe	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	ROUDAUT	Jean-Yves	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260427-2026_CC_71-DE

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 et D. 5211-5 ;

Considérant que, lorsque les membres du conseil communautaire engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions du conseil, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1 du code général des collectivités territoriales, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 du même code et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la communauté, ces frais sont remboursés par l'organisme qui organise la réunion lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent ;

Il est proposé au conseil communautaire de décider :

- **de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives.**

- **d'autoriser la Présidente de la communauté à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.**

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.04.29 10:24:42 +02'00'